

N° 6477⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

modifiant

- 1. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;**
- 2. l'ordonnance royale grand-ducale modifiée du 1er juin 1840 concernant l'organisation de la partie forestière;**
- 3. la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement; et**
- 4. la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement**

* * *

**ARRETE GRAND-DUCAL DE RETRAIT DU ROLE DES AFFAIRES
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(1.5.2018)

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Environnement et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons :

Article unique : – Notre Ministre de l'Environnement est autorisée de demander en Notre nom le retrait du rôle de la Chambre des Députés du projet de loi modifiant 1. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles; 2. l'ordonnance royale grand-ducale modifiée du 1^{er} juin 1840 concernant l'organisation de la partie forestière; 3. la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement; et 4. la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Château de Berg, le 01 mai 2018

La Ministre de l'Environnement,
Carole DIESCHBOURG

HENRI

*

